

# TEST DE DÉTECTION PCR DU SARS-CoV-2 (COVID-19)

ETAT AU 21.06.2021

**U-INFO**

Informations  
Scientifiques

Analyse diagnostique de biologie moléculaire (amplification des acides nucléiques par PCR) pour le SARS-CoV-2 (agent du COVID-19) à partir d'un prélèvement nasopharyngé et/ou dans la gorge. Ci-dessous, vous trouverez les informations essentielles pour la prise en charge des cas de suspicion ainsi que les aspects de préanalytique et diagnostic.

## CRITÈRES DE SUSPICION

Les symptômes suivants sont compatibles avec le COVID-19 :

- Symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (p. ex. toux, maux de gorge, souffle court, douleurs thoraciques) et/ou
- Fièvre sans autre étiologie et/ou
- Apparition soudaine d'une anosmie et/ou d'une agueusie (perte de l'odorat ou du goût) et/ou
- Etat confusionnel aigu ou détérioration de l'état général chez une personne âgée sans autre étiologie

*Note: le COVID-19 peut aussi se présenter avec d'autres symptômes moins fréquents et moins spécifiques (Douleurs musculaires, maux de tête, sensation de fatigue généralisée, rhume, symptômes gastro-intestinaux (p. ex. nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales), éruptions cutanées (p. ex. lésions de type engelure, urticarienne, vésiculeuse, morbilliforme).*

## PRESCRIPTION

Saisir une demande spécifique pour le "Dépistage du Coronavirus, SARS- CoV- 2".

## MATÉRIEL (Contacter votre laboratoire pour la commande de kits)

- Un tube avec liquide avec un bouchon à vis et un ou plusieurs coton-tiges (swabs)
- Un sachet d'expédition vert Unilabs (réservé exclusivement à l'analyse du SARS-COV-2)
- Une feuille de demande Unilabs "Dépistage Coronavirus"

## RÉALISATION DU PRÉLÈVEMENT

Appliquer les mesures de base: hygiène des mains, gants, lunettes de protection, surblouse et masque chirurgical (les masques de catégorie FFP2 ne sont plus recommandés par l'OFSP pour cette pratique).

Les instructions pour la réalisation d'un frottis sont envoyées avec le matériel.

Unilabs effectue des prélèvements par frottis pour les tests de détection par PCR pour les patients symptomatiques et asymptomatiques dans certains centres de prélèvements, et uniquement sur rendez-vous (prise de rendez-vous ici: <https://unilabs.ch/fr/patients>).

## PRÉLÈVEMENTS À DOMICILE

Nos infirmières se déplacent au domicile des patients à mobilité réduite, sur prescription médicale uniquement (frais de déplacement : CHF 26.00 à la charge du patient). **Prise de rendez-vous auprès de notre Service Clients : e-mail: [infomed@unilabs.com](mailto:infomed@unilabs.com)**

## DIAGNOSTIC

La recherche du SARS-CoV-2 est réalisée selon la méthode de biologie moléculaire (PCR) recommandée par l'OMS. Sur demande, une recherche d'autres agents pathogènes respiratoires est effectuée pour exclure les infections provoquant une symptomatologie similaire

## RÉSULTAT, DÉLAI, TARIF

| Analyse             | Technique | Résultat         | Délai*  | Position tarifaire | Tarif** |
|---------------------|-----------|------------------|---------|--------------------|---------|
| Test PCR SARS-CoV-2 | PCR       | Positif/ négatif | 24-48h* | 01.01.1150         | **      |

\***Délai** : Nous effectuons plusieurs séries d'analyses par jour. Délai dès réception au laboratoire.

\*\***Tarif avec ordonnance** : le prix du test PCR est variable, avec un maximum de CHF 82.00 (+ taxe administrative de CHF 24.00); il est pris en charge par la confédération selon les Directives de l'OFSP - tarif en vigueur le 21.06.2021.

\*\* **Tarif sans ordonnance**: le prix du test PCR est un forfait de CHF 134.00 toutes taxes comprises, à la charge du patient.

## REMBOURSEMENT

Seuls les tests PCR-COVID demandés sur prescription médicale et remplissant les critères d'éligibilité seront pris en charge par la confédération pour les résidents suisses ayant une assurance en Suisse.

## DÉCLARATION

Les **laboratoires de diagnostic** déclarent les résultats positifs détectés par PCR au service du médecin cantonal et à l'OFSP, dans les 2 heures, les résultats négatifs détectés par PCR à l'OFSP, dans les 24 heures.


Les **médecins** déclarent au service du médecin cantonal et à l'OFSP dans un délai de 24h les résultats cliniques des patients ambulatoires\*, personnes hospitalisées ou décédées avec COVID-19 confirmé en laboratoire par PCR\*\*.

*\* y compris ceux des résidents dans les maisons de retraites et de soins ainsi que d'autres établissements médico-sociaux*

*\*\*pour la liste complète se référer aux "Critères de suspicion, de prélèvement d'échantillons et de déclaration" de l'OFSP (24.06.2020)*

## INFOLINE (OFSP)

INFOLINE Coronavirus de l'OFSP

 Tél. : 058 462 21 00

## RENSEIGNEMENTS

Dr Pierre-Alain Menoud

FAMH en génétique médicale

Responsable du laboratoire de diagnostic moléculaire


 Tél. : 021 321 40 51

 Email: [pierre-alain.menoud@unilabs.com](mailto:pierre-alain.menoud@unilabs.com)

Dr Giuseppe Togni

FAMH en microbiologie médicale

Responsable scientifique pour la sérologie infectieuse et la microbiologie

 Tél. : 022 716 20 14

 Email: [giuseppe.togni@unilabs.com](mailto:giuseppe.togni@unilabs.com)